

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**· Nom du produit: **BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1**

· Code du produit: B113120

· UFI: VNH2-V0H1-F00Y-R3HS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

· Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

ZONE INDUSTRIELLE DE THESSALONIQUE

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Tél : +30 2310 790 000

Fax : +30 2310 790 033

www.hbbody.com

Courriel : hbbody@hbbody.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Centre Antipoison (Bordeaux)

Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux

Telephone:+33 5 5679 8776

Fax:+33 5 5679 6096

Emergency telephone:+33 5 5696 4080

E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr

Website:www.centres-antipoison.net

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

4-méthylpentane-2-one

acétone

butanone

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate, méthacrylate d'isobutyle. Peut produire une réaction allergique.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 2)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone: Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	≥25-<45%
EINECS: 204-658-1	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-025-00-1	STOT SE 3, H336	
RTECS: AF 7350000	EUH066	
Reg.nr.: 01-2119485493-29-007		
01-2119485493-29-004		
01-2119485493-29-003		
01-2119485493-29-005		
01-2119485493-29		
CAS: 1330-20-7	xylène	5-<10%
Numéro index: 601-022-00-9	Flam. Liq. 3, H226	
	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
	ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	
CAS: 67-64-1	acétone	5-<10%
EINECS: 200-662-2	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 606-001-00-8	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
RTECS: AL 3150000	EUH066	
Reg.nr.: 01-2119471330-49-0001		
CAS: 108-10-1	4-méthylpentane-2-one	5-<10%
EINECS: 203-550-1	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 606-004-00-4	Carc. 2, H351	
RTECS: SA 9275000	Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119473980-30-0002	EUH066	
	ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	
CAS: 78-93-3	butanone	≥0-<5%
EINECS: 201-159-0	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 606-002-00-3	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
RTECS: EL 6475000	EUH066	
Reg.nr.: 01-2119457290-43-0000		
CAS: 64-19-7	acide acétique	≥0-<5%
EINECS: 200-580-7	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 607-002-00-6	Skin Corr. 1A, H314	
RTECS: AF 1225000	Acute Tox. 4, H312	
	Note: B	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 %	
	Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	
CAS: 41556-26-7	bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate	≥0,1-<0,25%
EINECS: 255-437-1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
	Skin Sens. 1, H317	

(suite page 4)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 3)

CAS: 77-58-7

EINECS: 201-039-8

Numéro index: 050-030-00-3

RTECS: WH 7000000

dilaurate de dibutylétain

 Acute Tox. 3, H301 Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372

≥0- <0,3%

CAS: 97-86-9

EINECS: 202-613-0

Numéro index: 607-113-00-X

RTECS: OZ 4900000

méthacrylate d'isobutyle

 Flam. Liq. 3, H226 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

≥0,1- <0,25%

Note: D

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas de contact avec la peau NE PAS nettoyer zone affectée avec des solvants ou des diluants. Enlever tous les vêtements contaminés à la fois. Laver soigneusement la peau avec savon de pH neutre et de l'eau. En tout soupçon que l'irritation de la peau persiste, consultez un médecin.

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits

- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 4)

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

67-64-1 acétone

VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm

78-93-3 butanone

VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

64-19-7 acide acétique

VLEP Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm

Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

VLEP Valeur momentanée: 0,2 mg/m³

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³

en Sn

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Conserver à part les vêtements de protection.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
 - Caoutchouc fluoré (Viton)
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
 - Gants en caoutchouc
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales
- État physique: Liquide
- Couleur: Transparent
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 55,8-56,6 °C (67-64-1 acétone)
- Inflammabilité: Inflammable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 1,2 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
- Supérieure: 7,5 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
- Point d'éclair: 23 - 60 °C

(suite page 7)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 6)

· Température d'auto-inflammation	370 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	20-25 mm²/s
· Dynamique à 40 °C:	>14-<37 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	10,7 hPa (123-86-4 acétate de n-butyle)
· Pression de vapeur à 50 °C:	55 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	>0,68396-<1,46504 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Masse volumique:	1 kg/m³
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	46,4-<62,9 %
· VOC (CE)	>317,6-<921,2 g/l
· Teneur en substances solides:	>37,1-53,6 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

FR

(suite page 8)

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 >128.676 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >25.113-30.277 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 89,2-122 mg/l

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h >21 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)
Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

67-64-1 acétone

Oral LD50 5.800 mg/kg (rat)
Dermique LD50 20.000 mg/kg (lapin)

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

Oral LD50 2.080 mg/kg (rat)
Dermique LD50 16.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)
8,3-16,6 mg/l (rat)

78-93-3 butanone

Oral LD50 3.300 mg/kg (rat)
Dermique LD50 5.000 mg/kg (lapin)

64-19-7 acide acétique

Oral LD50 3.310 mg/kg (rat)
Dermique LD50 1.060 mg/kg (lapin)

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

Oral LD50 175 mg/kg (rat)

97-86-9 méthacrylate d'isobutyle

Oral LD50 11.990 mg/kg (souris)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 9)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 8)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
 - Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - Propriétés perturbant le système endocrinien
-
- 78-93-3 butanone: Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:
Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).
- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - Catalogue européen des déchets
-
- HP3 Inflammable
HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7 Cancérogène
- Emballages non nettoyés:
 - Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ADR, IMDG, IATA UN1263

(suite page 10)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	UN1263 PEINTURES
· IMDG, IATA	PAINT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	



· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	III
-------------------	-----

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

· No EMS:

F-E,S-E

· Stowage Category

A

· 14.7 Transport maritime en vrac**conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 3Y

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun des composants n'est compris.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 11)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 10)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

4-méthylpentane-2-one

acétone

butanone

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 20

· Règlement (CE) N° 649/2012

77-58-7 dilaurate de dibutylétain: Annex I Part 1

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 acétone: 3

78-93-3 butanone: 3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 acétone: 3

78-93-3 butanone: 3

(suite page 12)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 11)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la
Cancérogénicité	méthode de calcul en utilisant les données des
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions substances conformément au règlement (CE) n°	1272/2008.
unique)	

Contact:

HB BODY S.A
 Responsable de la réglementation
 Mme Athina Kapourani
 Tél : +30 2310 790000
 Courriel : a.kapourani@hbbody.com

Date de la version précédente: 31.03.2025**Numéro de la version précédente: 2****Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 13)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 12)

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 14)

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition**Désignation brève du scénario d'exposition**

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.

Durée et fréquence Fréquence d'utilisation:

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

Etat physique Liquide

Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

Autres conditions d'utilisation

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

Mesures de gestion des risques

Protection du travailleur

Mesures de protection organisationnelles

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Eviter tout contact avec la peau.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

Mesures de protection de l'environnement

Eau

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Sol Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

(suite page 15)

FR

Nom du produit: BODY 696 AIR DRY CLEAR HS SR 2:1

(suite de la page 14)

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale· **Estimation de l'exposition**· **Consommateur**

Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

FR